

ANNEXE 1

NATURE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS A JOINDRE EN COMPLEMENT DES PIECES ENUMEREES DANS LA NOTE D'INFORMATION

Votre 1 ^{ère} prestation est financée par...	Vous devez alors joindre dans les 3 mois qui suivent sa conclusion.....contenant les mentions et informations suivantes :
<p>1. Un particulier qui suit la formation à son initiative et finance à ses frais le coût de la formation</p>	<p><u>Le 1er contrat de formation professionnelle</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Ce contrat doit préciser : <ul style="list-style-type: none"> – La nature, la durée, le programme (ou tout document en faisant foi), l'objet de la formation et les effectifs concernés ; – Le niveau de connaissances préalable requis ; – Les conditions dans lesquelles la formation est délivrée (dont les modalités, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, les modalités de contrôle des connaissances et la nature de la sanction de la formation) ; – Les diplômes, titres ou références des formateurs ; – Les modalités de règlement et les conditions financières notamment en cas d'abandon en cours de formation. <i>(Source : articles L. 6353-3 et suivants du Code du travail).</i>
<p>2. Une entreprise, une association, une profession libérale ou un travailleur indépendant, un micro-entrepreneur.....sans l'intervention d'un intermédiaire financier public ou paritaire (OPCA/OPCO)</p>	<p><u>La 1^{ère} convention de formation au contenu libre</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Cette convention doit s'accompagner d'une description des objectifs, des modalités d'organisation et des moyens mobilisés pour la réalisation de la formation. Cette description s'effectue sur tout support au choix de l'organisme. <i>(Source : articles L. 6353-1 du Code du travail).</i>
<p>3. Une institution publique (Etat, Conseil régional, Pôle emploi, FIPH) ou un organisme paritaire (OPCA/OPCO, CPIR, FAF de non-salariés...)</p>	<p><u>La 1^{ère} convention de formation au contenu réglementé</u></p> <p>ou</p> <p><u>Le 1^{er} bon de commande ou le 1^{er} devis approuvé tenant lieu de convention et reprenant les mentions exposées ci-contre (possibilité d'une pièce annexe)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Cette convention (ou la pièce annexe dans l'hypothèse d'un bon de commande ou d'un devis) doit préciser : <ul style="list-style-type: none"> – L'intitulé, l'objectif, le contenu, les moyens mobilisés, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement, de suivi et de sanction de la formation, le prix et les modalités de règlement. <i>(Source : articles D. 6353-1 du Code du travail).</i>

<p>4. La Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans le cadre de la mobilisation du Compte personnel de formation de l'apprenant (CPF).</p> <p>△ Pas avant 2020 !</p>	<p><u>La confirmation de l'acceptation des conditions générales d'utilisation</u> de l'application dématérialisée dédiée au CPF</p>	<p><i>(Source : articles D. 6353-1 du Code du travail).</i></p>
<p>5. Un autre organisme de formation dans le cadre d'une relation de co-traitance ou de sous-traitance</p>	<p><u>Le 1^{er} contrat de co-traitance</u></p> <p>ou</p> <p><u>Le 1^{er} contrat de prestation de service d'enseignement (ou contrat de sous-traitance)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Ce contrat doit préciser : <ul style="list-style-type: none"> – La nature, l'objet et la durée du contrat, les obligations respectives du sous-traitant et du donneur d'ordre, les modalités financières, la responsabilité des parties (contenu non exhaustif).